

# ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RENCONTRE INTERNATIONALE - QUÉBEC, CANADA  
10-13 SEPTEMBRE 2008



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
la francophonie

UNIVERSITÉ  
LAVAL  
Chaire d'étude Claire-Bonenfant  
sur la condition des femmes

## Dossier de presse

---

- Rencontre internationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone : « Du dire au faire »
- Programme de la rencontre
- Enjeux et objectifs
- Dans la continuité de la Déclaration de Luxembourg
- L'engagement de la Francophonie vers l'égalité
- Qu'est-ce que la Francophonie ?

---

### CONTACTS PRESSE

Organisation internationale de la Francophonie  
**Anissa Barrak**, chef du service de Communication  
[anissa.barrak@francophonie.org](mailto:anissa.barrak@francophonie.org)

**Nathalie Heneman**, chargée des relations médias  
[nathalie.heneman@francophonie.org](mailto:nathalie.heneman@francophonie.org)

### À Québec

**Nathalie Rostini** - Tél. : 418 922 6519  
[rostinin@francophonie.org](mailto:rostinin@francophonie.org)

**Mathieu St-Amant** - Tél. : 418 523 3352  
[mstamant@hkdp.qc.ca](mailto:mstamant@hkdp.qc.ca)

*« La lutte pour mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes et pour l'égalité est de même nature que le combat pour l'émancipation des peuples. Et alors même que l'on admet aujourd'hui que les problèmes de développement ne peuvent être résolus en laissant sur le côté la moitié d'une population, les chiffres continuent d'indiquer qu'à travers le monde, les femmes sont les premières victimes de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance.*

*(...) Il n'y a pas de recette ni de modèle unique applicable partout pour parvenir à lever les discriminations fondées sur le sexe. C'est à chaque société d'inventer les moyens et le rythme qui lui correspondent le mieux, de définir quels sont les besoins pratiques et stratégiques qui lui manquent pour avancer vers la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain. »*

**Abdou Diouf**  
**Secrétaire général de la Francophonie**

Extraits du discours d'ouverture du Festival "Voix de femmes", Tétouan (Maroc, 2008)

# Rencontre internationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone : « Du dire au faire »

Québec, 10 - 13 septembre 2008

---

Engagée dans la réflexion sur les meilleures façons d'atteindre l'égalité des genres dans l'espace francophone, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), associée à la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval et ses partenaires, organise une Rencontre internationale sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'espace francophone du 10 au 13 septembre 2008 à Québec, ville hôte du XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie\*.

Dans la pratique du développement, le financement de l'égalité peine à se concrétiser, malgré les avancées incontestables enregistrées depuis la Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) et les actions entreprises par la Francophonie en application de la Déclaration de Luxembourg adoptée par la Conférence des femmes de la Francophonie en février 2000. En organisant la rencontre « Du dire au faire », l'OIF entend renforcer ses actions et la détermination de la communauté francophone en faveur de mesures concrètes pour le renforcement du pouvoir d'action des femmes et de l'égalité des genres.

Parlementaires, experts nationaux, responsables d'ONG et universitaires, au total plus de cent-vingt participant-es des pays du Sud et du Nord de la Francophonie seront réunis à Québec pour quatre journées de réflexion et d'échange afin de dégager les priorités et les synergies à développer dans les prochaines années. Les travaux porteront sur :

- L'aide publique au développement et le financement de l'égalité ;
- Les politiques financières favorables à l'égalité et les budgets sensibles au genre : enjeux de savoirs-enjeux de pouvoirs ;
- Le coût des législations consacrant les droits des femmes : de la loi à sa mise en œuvre ;
- Les mécanismes nationaux pour l'égalité : Quels moyens ? Quelles contraintes ? Quelles stratégies ? Quelles innovations ?
- Dialogue et mobilisation des politiques.

Sont associés à cet événement d'envergure internationale : le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, le ministère des Relations internationales du Québec, le Conseil du statut de la femme du Québec, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Patrimoine canadien, le Réseau de chercheurs « Genre, droits et citoyenneté » de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et la Chaire Gordon F. Henderson en droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

\* Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie 17 – 19 octobre 2008 : [www.francophoniequebec2008.qc.ca](http://www.francophoniequebec2008.qc.ca)



# ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RENCONTRE INTERNATIONALE - QUÉBEC, CANADA  
10-13 SEPTEMBRE 2008



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
la francophonie

UNIVERSITÉ  
L'AVAIL

Chaire d'étude Claire-Bonenfant  
sur la condition des femmes

## Programme

---

Les travaux se déroulent du 10 au 13 septembre 2008 à  
**l'Hôtel Loews Le Concorde**  
1225, Cours du Général-de-Montcalm - Québec  
Salles Borduas et Krieghoff

### Mercredi 10 septembre

---

#### Conférence officielle d'ouverture

(séance ouverte aux représentant-es des médias)

17 h 30 – 18 h 30

Allocution d'ouverture : Mme Claire L'Heureux Dubé, juge retraitée de la Cour suprême du Canada

- Allocutions :
- Mme Nicole Lacasse, vice-rectrice adjointe aux études et aux activités internationales, Université Laval
  - Monsieur Serge Rousselle, directeur du Bureau des Amériques, Agence universitaire de la Francophonie
  - Madame Diane Jacovella, vice-présidente, Direction générale, Secteurs et Partenariats internationaux, Agence canadienne de développement international
  - Madame Fatimata Dia Touré, directrice de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, Organisation internationale de la Francophonie
  - Madame Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, Québec

## ***Les travaux des 11 et 12 septembre sont réservés aux participant-es***

### **Jeudi 11 septembre**

---

**9 h - 10 h**

#### **Introduction des travaux**

Présentation de la stratégie de l'OIF en matière d'égalité femmes-hommes, et des enjeux de la rencontre

**Intervenantes**

- Fadia Nassif, cheffe de l'Unité de l'égalité des genres pour le développement, Organisation internationale de la Francophonie
- Dilek Elveren, responsable de projet, Unité de l'égalité des genres pour le développement, Organisation internationale de la Francophonie
- Marie-Christine Monchalin, coordonnatrice de la rencontre « Du dire au faire », Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, Université Laval

**10 heures**

#### **Pause café**

### **1<sup>ère</sup> session**

**10 h 30 – 12 h 30**

#### **L'aide publique au développement et le financement de l'égalité**

**Objectifs**

- Partager les savoirs et sensibiliser à la nouvelle architecture de l'aide publique au développement (Déclaration de Paris) et aux enjeux de la conférence de Doha sur le financement du développement (Consensus de Monterrey) ;
- Faire état de la part de l'aide publique au développement en faveur de la promotion des femmes et de l'égalité, des stratégies utilisées et des défis à relever pour l'accroître ;
- Établir les liens entre la Déclaration de Paris, les Objectifs du millénaire pour le développement et les principaux engagements internationaux en faveur de l'égalité.

**Intervenantes**

- Diana Rivington, directrice de l'Égalité entre les femmes et les hommes à la Direction générale des politiques, Agence canadienne de développement international (ACDI)
- Alexandra Trzeciak-Duval, chef de division du Réseau sur l'égalité homme-femme, Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Kantha Pavi Ing, ministre, ministère de la Condition féminine du Cambodge
- Nerea Craviotto, responsable du plaidoyer « mondialisation, genre et justice sociale », Women in Development Europe (WIDE), Belgique

**Modératrice**

Tacko Ndiaye, Programme Afrique, UNIFEM

**Rapporteure**

Massan D'Almeida, Réseau des organisations féminines de l'Afrique francophone (ROFAF), Togo

**Débat ciblé** pour approfondir les points suivants :

- Quelles stratégies utiliser, au niveau international et national, pour faire de l'égalité un objectif partagé et accroître les moyens financiers et humains dans l'aide publique au développement ?
- Quelles cibles (acteurs ou actrices) ou organismes faut-il sensibiliser en priorité pour influencer sur l'aide publique au développement ?
- Quel doit être rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ?

## 2<sup>e</sup> session

**14 h -16 h**                    **Les politiques financières favorables à l'égalité et les budgets sensibles au genre : Enjeux de savoirs – Enjeux de pouvoirs**

**Objectifs**

- Définir ce qu'est un budget sensible au genre et les enjeux qui y sont liés ;
- Présenter les conditions et les modalités pour la mise en place d'un budget national ou municipal sensible au genre, ainsi que les stratégies utilisées et les défis à relever pour son adoption et son application ;
- Présenter l'articulation entre les mécanismes nationaux, les parlementaires, la société civile et les ministères des Finances pour l'adoption de budgets nationaux sensibles au genre.

**Intervenant-es**

- Mohamed Chafiki, directeur des Études et des Prévisions financières, ministère des Finances, Maroc
- Nicole Boily, présidente, Conseil des Montréalaises, Ville de Montréal
- Tacko Ndiaye, Programme Afrique, UNIFEM

**Modératrice**                Fatou Sarr Sow, Institut fondamental d'Afrique noire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

**Rapporteure**                Nanfadima Magassouba, présidente de la Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes

**Débat ciblé** pour approfondir les points suivants :

- Faut-il centrer le plaidoyer sur l'exigence de budgets nationaux sensibles au genre ? Quels besoins cela implique-t-il ? Quels savoirs ? Quels mécanismes ?
- Comment articuler l'action des parlementaires, des mécanismes nationaux pour l'égalité, de la société civile, pour l'introduction d'indicateurs liés au genre dans les budgets nationaux ?
- Quel appui l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) peut-elle offrir à ces fins ?

**16 heures**                    **Pause café**

### 3<sup>e</sup> session

#### 16 h 30 – 18 h 30 **Le coût des législations consacrant les droits des femmes De la loi à sa mise en œuvre**

- Objectifs**
- Présenter les stratégies auxquelles recourent les parlementaires pour faire avancer la législation en faveur de l'égalité ;
  - Établir les liens entre l'adoption des lois favorables à l'égalité des femmes et le financement nécessaire à leur mise en œuvre ;
  - Développer une réflexion sur le thème des législations « alibi » et explorer les meilleures pratiques afin de les contrer.

- Intervenantes**
- Juliette Bonkougou, ambassadrice du Burkina Faso au Canada
  - Justine Dikko, coordonnatrice du Réseau de soutien à la participation politique des femmes au Cameroun
  - Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice, Sénat du Canada, présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

**Modératrice** Nathalie Parent, conseillère juridique, Développement international Desjardins, Québec, Canada

**Rapporteure** Claudy Vouhé, réseau Genre en Action, France

**Débat ciblé** pour approfondir les points suivants :

- Quelles synergies entre les différents acteurs et actrices intervenant sur l'égalité pour assurer les moyens nécessaires à la mise en œuvre effective des lois favorables à l'égalité ?
- Qu'est-ce qui est attendu des parlementaires afin qu'elles et ils participent utilement à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ?
- Quel appui utile de la part de l'OIF ?

**19 h - 20 h** **Lancement de l'ouvrage collectif «Rapports sociaux de sexe/genre et droit : repenser le droit » Réseau de chercheurs Genre, droits et citoyenneté de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)**

*Ouvert aux représentant-es de la presse*



## Vendredi 12 septembre

---

**8 h - 9 h**                      **Petit-déjeuner Développement international Desjardins**

**L'action de Développement international Desjardins pour l'accès des femmes aux services financiers : des gains à préserver**

*Ouvert aux représentant-es de la presse*

### 4<sup>e</sup> session

**9 h 30 – 10 h 30**        **Les mécanismes nationaux pour l'égalité : Quels moyens ? Quelles contraintes ? Quelles stratégies ? Quelles innovations ?**

**Objectifs**

- Dresser un bilan de l'existence et de l'efficacité des mécanismes nationaux chargés de la promotion des femmes et de l'égalité des genres ;
- Faire état des moyens financiers et humains dont ils disposent, des difficultés et des stratégies pour les contourner ;
- Explorer les meilleurs moyens d'éviter l'isolement de tels mécanismes au sein des gouvernements.

**Intervenantes**

- Fatou Sarr Sow, Institut fondamental d'Afrique noire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Lina Abou Habib, coordonnatrice du Collective for Research and Training on Development-Action (CRTD-A), Liban
- Thérèse Mailloux, sous-ministre de la Culture et des Communications et de la Condition féminine du Québec, et Hélène Dwyer-Renaud, analyste principale, Division de l'analyse comparative entre les sexes, Direction des politiques, Condition féminine, Canada
- Myriam Merlet, cheffe de Cabinet, ministère de la Condition féminine d'Haïti

**Modératrice**                Soukeina Bouraoui, directrice exécutive, Centre de recherche et de formation pour la femme arabe (CAWTAR), Tunisie

**Rapporteure**                Hélène Ryckmans, chargée de mission, Le monde selon les femmes, Communauté française de Belgique

**Débat ciblé** pour approfondir les points suivants :

- Qu'est-ce qui est attendu des mécanismes nationaux pour l'égalité ?
- Quelles stratégies utiliser pour accroître les moyens financiers et humains ?
- Faut-il réfléchir à des alternatives aux mécanismes nationaux ?
- Comment garantir une intégration efficace de l'action de ces mécanismes au sein des gouvernements ?

**10 h 30**                      **Pause café**

### Suite de la 4<sup>e</sup> session

**11 h – 12 h 30**

## 5<sup>e</sup> session

### 14 h – 16 h Dialogue avec les politiques et mobilisation

- Objectifs**
- Présenter des résultats obtenus suite à des actions de plaidoyer modèles ;
  - Explorer de nouvelles stratégies et des synergies possibles ;
  - Identifier les nouveaux savoirs requis par les promoteurs et promotrices de l'égalité et les moyens de les rendre disponibles.

- Intervenantes**
- Aminata Touré, Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)
  - Latifa Jbabdi, députée, Union de l'action féminine, Tribunal symbolique des femmes, Maroc
  - Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec pour la Marche mondiale des femmes
  - Mama Koité Doumbia, présidente du Réseau de développement et de communication de la femme africaine (FEMNET), Mali

**Modératrice** Agathe Gaulin, présidente nationale, Alliance des femmes de la francophonie canadienne, Canada

**Rapporteure** Nana Aïcha Chaïbou, directrice technique du Programme initiative genre au Niger

**Débat ciblé** pour approfondir les points suivants :

- Quel rôle pour l'Organisation internationale de la Francophonie en matière de plaidoyer ?
- Quelles synergies aux niveaux régional ou international pour un impact au niveau national ?
- Quelles synergies nationales pour un impact régional ou international ?

### 16 heures Pause café

## 6<sup>e</sup> session

### 16 h 30 – 18 h 30 Plénière de synthèse Quelles priorités, quelles synergies pour les prochaines années ?

- Objectifs**
- Présenter les stratégies utilisées et les bonnes pratiques en matière de financement de l'égalité, pour soutenir la mise en œuvre des engagements de la Conférence des femmes de la Francophonie (Luxembourg, 2000) ;
  - Préciser les modalités grâce auxquelles l'OIF et ses réseaux peuvent accroître l'efficacité du plaidoyer et de la mobilisation sur les plans nationaux et régionaux.
  - Dégager les pistes d'action et de suivi pour la Francophonie

- Intervenantes**
- Claudy Vouhé, Genre en Action, France
  - Marie Louise Baricako, présidente, Femme Africa Solidarité (FAS)
  - Lucie Lamarche, professeure titulaire, Chaire Gordon F. Henderson en droits de la personne, Université d'Ottawa, Canada

<b>Modératrice</b>	Fadia Nassif, cheffe de l'Unité de l'égalité des genres pour le développement, Organisation internationale de la Francophonie
<b>Rapporteure</b>	Ghania Graba, chargée de cours à la faculté de droit d'Alger Ben Aknoun et membre du Comité du réseau Genre, droits et citoyenneté de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

**Débat ciblé** pour approfondir les points suivants :

- Quelles synergies entre les différents acteurs et actrices pour instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes au-delà des enceintes qui travaillent déjà à l'atteinte de cet objectif ?
- Quels sont les champs d'actions prioritaires de la Francophonie pour les prochaines années ?
- Comment arriver à dégager de nouveaux enjeux, éviter les redites, se fixer de vrais objectifs à court, moyen et long termes et y contribuer ensemble ?
- Que faut-il retenir de la Rencontre et quelles en sont les principales recommandations ?

## Samedi 13 septembre

---

**9 h 30 – 11 h**      **Présentation du rapport et adoption des recommandations de la rencontre**

**(Séances ouvertes aux représentant-es des médias)**

**Intervenante**      Ghania Graba, chargée de cours à la faculté de droit d'Alger Ben Aknoun et membre du Comité du réseau Genre, droits et citoyenneté de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

**Modératrice**      Hélène Lee-Gosselin, professeure titulaire, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

## Clôture officielle

- 11 h – 12 h**
- Madame Louise Langevin, professeure titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval
  - Madame Christiane Pelchat, présidente du Conseil du statut de la femme, Québec
  - Le Vice-président du Centre de recherche pour le développement international
  - Madame Fatimata Dia Touré, directrice de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie - Organisation internationale de la Francophonie
  - Madame Norma Dubé, sous-ministre adjointe, Direction des questions féminines, Nouveau-Brunswick
  - Madame Maryse Gaudreault, adjointe parlementaire de la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et députée de Hull, Québec



## Enjeux et objectifs de la rencontre internationale de Québec

---

L'égalité entre les femmes et les hommes est un préalable et une condition nécessaire pour la réalisation de l'ensemble des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Mais dans la pratique, force est de constater que le financement de l'égalité peine à se concrétiser, aussi bien au niveau de la coopération internationale et bilatérale, qu'au plan national.

La traduction en mesures concrètes des engagements des gouvernements relatifs à l'égalité constitue le thème directeur de la rencontre internationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone, intitulée « Du dire au faire ».

En 2005, dix ans après la Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995), la 49<sup>e</sup> session de la Commission de la Condition de la femme des Nations unies a révélé que des progrès indéniables ont été réalisés dans le domaine de l'égalité, plus précisément, au niveau :

- des textes législatifs, avec l'abrogation de lois sexistes dans nombre de pays ;
- des déclarations politiques en faveur de l'égalité, adoptées au plus haut niveau ;
- de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – CEDEF : en mars 2005, 180 pays, soit plus de 90 % des pays membres des Nations unies avaient ratifiés la CEDEF ;
- de la mise en place de mécanismes nationaux et de plans d'action pour la promotion des femmes ;
- de l'accès égal à l'éducation primaire pour les filles et les garçons.

Cependant, ce même bilan relevait que les avancées dans le domaine de l'égalité de fait demeurent extrêmement lentes sur le terrain. Les inégalités entre les hommes et les femmes, pour ce qui concerne les droits fondamentaux, l'accès égal à la prise de décision, aux ressources et aux opportunités économiques persistent à l'échelle mondiale.

La rencontre internationale de Québec « Du dire au faire » poursuit deux objectifs principaux :

- réaffirmer l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes comme priorité nationale et internationale de la Francophonie et susciter une forte mobilisation pour des actions concrètes ;
- soutenir l'institutionnalisation de l'intégration du genre pour favoriser l'adoption de mécanismes appropriés dans tous les secteurs de développement.

Les travaux, articulés autour de tables rondes, permettront de mettre en perspective :

- les bonnes pratiques à partager en matière de financement de l'égalité ;
- les défis à relever et les champs d'actions prioritaires au sein de la Francophonie.



## Dans la continuité de la Déclaration de Luxembourg

---

C'est en 1994, à partir de son implication dans la préparation de la conférence de Pékin (1995), que la Francophonie a pris clairement position pour que les femmes, dans la perspective d'un développement durable centré sur les droits de la personne humaine, soient ciblées comme partenaires, bénéficiaires et décideur-es.

Cet engagement s'est concrétisé par l'organisation de la première Conférence des femmes de la Francophonie cinq ans plus tard, qui s'est tenue au Grand-duché de Luxembourg les 4 et 5 février 2000 sur le thème : « Femmes, pouvoir et développement ».

### Luxembourg 2000

La Conférence des femmes de la Francophonie, qui a réunit plus de 330 délégué-es, dont trente-cinq ministres chargé-es de la Condition féminine, s'était fixé deux objectifs majeurs :

- Dresser, au niveau des États et gouvernements membres de la Francophonie, le bilan de l'action réalisée pour l'amélioration de la situation de la femme, cinq ans après la conférence de Pékin, et définir les axes d'actions futures de la coopération multilatérale francophone ;
- Trouver les points de convergence francophone dans la perspective de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur la promotion de la femme intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » organisée du 5 au 9 juin 2000 à New York.

Dans la Déclaration de Luxembourg adoptée par la Conférence, l'accent a été mis sur une plus grande implication des femmes dans les mécanismes du pouvoir et de la prise de décision, sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à leur égard et sur la lutte contre les violences qui leur sont faites, notamment celles imposées au nom de pratiques traditionnelles néfastes. La nécessité de dégager les ressources financières et humaines indispensables pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité a été fortement soulignée.

La Déclaration de Luxembourg manifeste le consensus francophone qui reconnaît que le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des préalables essentiels à la sécurité politique, sociale, économique, culturelle et écologique de tous les peuples.

### Ouagadougou 2004

En novembre 2004, les chefs d'État et de gouvernements réunis à Ouagadougou à l'occasion du X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, ont réaffirmé les résolutions prises à Luxembourg, dans la perspective d'un développement durable et équitable :

*« L'égalité entre les femmes et les hommes, au cœur du développement durable, contribue en effet au règlement des questions majeures du XXI<sup>e</sup> siècle. Partenaires pour Pékin, nous nous associerons à toutes les démarches visant à atteindre les objectifs du Programme d'action de Pékin et à les mettre en œuvre. »*

Déclaration de Ouagadougou  
Novembre 2004

## New York 2005

S'appuyant sur le consensus dégagé lors de la Conférence de Luxembourg et réaffirmé par le Sommet de Ouagadougou en novembre 2004, la Francophonie a mis à profit l'évaluation décennale des Nations unies sur la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin (Pékin+10) pour organiser, le 28 février 2005, au siège des Nations unies à New York, une concertation réunissant les chefs des délégations francophones.

Organisée par l'OIF, la concertation francophone de New York a permis l'adoption par les ministres et chefs de délégations d'une déclaration intitulée « Contribution de la Francophonie à l'examen décennal de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin », dans laquelle ils renouvellent les engagements pris en 2000 et réaffirment leur conviction que la promotion des femmes, l'égalité et l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur le genre sont une condition de base pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

## Quelques chiffres

### Dans le monde

- Parmi les personnes vivant avec moins d'1 dollar des États-Unis par jour, 70-75 % sont des femmes.
- Les femmes gagnent 10 % du revenu mondial. Elles accomplissent 67 % des heures de travail.
- Selon l'OIT, le travail non rémunéré et invisible qu'accomplissent les femmes représente environ 6 500 milliards d'euros par année. Si on en tenait compte, le chiffre du produit mondial serait de 50% plus élevé.
- Les femmes reçoivent moins de 5 % des prêts accordés par les banques.  
(Source : FNUAP, 2005)

### En Afrique

- Les femmes détiennent moins d'1 % des terres du continent.
- En dépit de restrictions à leurs droits de posséder, exploiter et hériter la terre, elles assument plus de 60 % de la production vivrière.
- Les agricultrices perçoivent seulement 1 % des crédits alloués à l'agriculture.
- La recherche a montré que si les femmes avaient un accès égal aux revenus des exploitations, aux services agricoles et à la terre, et si elles exerçaient un contrôle sur ces ressources et retombées, la production serait aussitôt augmentée de 20% (FNUAP 2005)
- La journée de travail d'une Africaine est 1,5 fois plus longue que celle d'un homme.
- Seulement 51 % des femmes de plus de 15 ans savent lire et écrire contre 67 % des hommes.
- Parmi la population séropositive de 15-24 ans, 3 personnes sur 4 c'est-à-dire 75 % sont des femmes.
- Une femme a 180 fois plus de risques de mourir de complications liées à l'accouchement qu'une femme occidentale.
- L'accès restreint des femmes à l'éducation et à l'emploi réduit le taux annuel de croissance de 0,8 %. Si cette croissance avait lieu, la taille des économies africaines aurait augmenté de 100 % en 30 ans.  
(Source : Forum pour le Partenariat avec l'Afrique, Septembre 2007)  
<http://www.oecd.org/dataoecd/6/29/39518662.pdf>



## L'engagement de la Francophonie vers l'égalité

---

L'objectif global de la promotion du pouvoir d'action des femmes et de l'égalité est inscrit en préambule du Cadre stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie qui dispose également d'un cadre d'intervention validé par ses instances.

Dans sa programmation 2006-2009, l'OIF s'est engagée à déployer une stratégie en la matière qui allie la mise en œuvre d'actions spécifiques de lutte contre les discriminations fondées sur le sexe à la généralisation de l'analyse différenciée selon le genre, conformément aux engagements pris en matière d'égalité hommes – femmes à Luxembourg, et réitérés cinq ans plus tard, à l'occasion de Pékin+10.

Une **Unité de l'Égalité des genres pour le développement**, placée à la Direction de la planification stratégique (DPS), est chargée de mettre en œuvre d'une part un programme visant directement la promotion des femmes et de l'égalité, d'autre part de piloter l'intégration transversale du genre dans les programmes de coopération de l'OIF.

### L'OIF renforce son action

#### 1. Le programme de promotion des femmes et de l'égalité

Ce programme spécifique en faveur des femmes intervient dans des domaines non couverts explicitement par les missions de l'OIF. Quatre axes principaux sont déployés :

- Le renforcement des capacités nationales pour l'intégration du genre dans les politiques sectorielles et au sein des organisations de la société civile : des modules de formation à l'objectif de l'égalité des femmes et des hommes sont élaborés pour les ministères et les grandes organisations de la société civile.
- L'élimination des diverses entraves à la pleine participation des femmes à la vie publique et privée et à la liberté d'expression et de décision : l'OIF intervient notamment par la mise à disposition, en français et sur Internet, des principaux documents relatifs à la problématique, et par la mobilisation des ONG francophones à l'occasion des grands rendez-vous régionaux et internationaux sur ce thème.
- L'appui aux organisations non gouvernementales pour la conscientisation et la formation des femmes à leurs besoins stratégiques : des projets portés par les organisations de défense des droits des femmes sont ciblés : s'appuyant sur la satisfaction des besoins pratiques des femmes (activités génératrices de revenu), ils doivent constituer des plateformes pour la conscientisation des femmes sur leurs besoins stratégiques, tels que leur place dans la société, les droits de l'Homme qui sont aussi les droits des femmes, l'impact des violences et des stéréotypes sexistes, etc.
- la lutte contre les violences fondées sur le sexe, notamment les pratiques traditionnelles néfastes : Ce quatrième axe vise la sensibilisation sur les violences faites aux femmes. Trop souvent, les victimes de ce type de violence n'ont aucun recours, ni moral ni juridique. C'est l'un des obstacles majeurs pour l'atteinte de l'égalité entre les genres et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

## 2. L'intégration transversale du genre

L'intégration transversale de la problématique de l'égalité hommes – femmes implique de faire de l'égalité une ligne directrice pour l'ensemble de la programmation. Tous les projets n'ont pas à mener des activités spécifiques en faveur des femmes, ni à placer l'égalité comme objectif premier de leur action, mais tous doivent respecter le principe minimaliste qui veut qu'une intervention qui améliore la situation des hommes doit améliorer, dans la même mesure, celle des femmes, pour éviter de creuser l'inégalité existant au départ.

Il s'agit là d'une démarche nécessaire en termes de droits et d'efficacité de l'aide : en prenant en compte le contexte culturel dans lequel les hommes et les femmes évoluent, leurs rôles et rapports sociaux, l'analyse comparative entre les sexes met à jour les disparités en terme d'accès aux ressources et à la décision, les besoins et les contraintes spécifiques à chacun des deux sexes, et permet d'identifier les moyens les plus adaptés pour contourner les obstacles et optimiser l'appropriation par les bénéficiaires des projets de développement.

En matière de mesures préventives, l'OIF s'est engagée sur les résultats suivants :

- L'intégration de l'égalité hommes – femmes est institutionnalisée, c'est-à-dire qu'elle est prise en compte et fait l'objet d'un suivi dans chacun des programmes de coopération de la Francophonie.
- Chaque mission de la Francophonie est en mesure de dire en quoi elle a contribué à l'objectif général d'égalité hommes – femmes.
- L'Organisation est en mesure d'indiquer la part du budget consacré au renforcement du pouvoir d'action des femmes et à l'intégration de la problématique de l'égalité dans l'ensemble de ses actions.

Une étape supérieure est en cours de validation auprès des instances de la Francophonie : attribuer 10% du budget annuel de coopération de l'OIF au renforcement du pouvoir d'action des femmes et à l'égalité, à travers les quatre missions de l'OIF et les actions transversales. Cette stratégie sera déposée au XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008). Une fois adoptée, elle sera déclinée sous forme de feuille de route, ou plan d'action opérationnel, pour la mise en œuvre des cinq objectifs prioritaires identifiés par la Francophonie dans sa Contribution à Pékin+10 en 2005 :

- Éliminer les entraves à la pleine participation des femmes à tous les aspects de la vie publique et privée ;
- Favoriser la liberté d'expression et de décision ;
- Lutter contre la féminisation de la pauvreté ;
- Renforcer les capacités nationales pour l'application des politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Éliminer les violences fondées sur le sexe.

### **3. La mobilisation des acteurs**

L'Organisation internationale de la Francophonie déploie ses activités en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en mobilisant les acteurs majeurs de la société : les politiques, les organisations non gouvernementales et les médias.

#### **▪ Les acteurs institutionnels**

##### **Formation des élus**

Au Maroc, l'OIF appuie le Réseau des associations de développement (RADEV) pour la mise en œuvre d'une formation des élus provinciaux dans les cinq provinces de la région Tanger – Tétouan. Le projet prévoit les principales activités suivantes :

- la réalisation d'une enquête communautaire sur les violences faites aux filles et aux femmes et sur le harcèlement sexuel dans les cinq provinces ciblées par le projet ;
- la formation de 40 responsables d'associations de développement local et de 40 responsables institutionnels provinciaux ;
- l'organisation d'une tournée pour une pièce de théâtre sur l'égalité des sexes dans les 5 provinces de la région Tanger – Tétouan ;
- la sensibilisation de 20 journalistes sur les stéréotypes sexistes et le rôle des médias ;
- l'élaboration d'une charte sur l'équité et l'égalité des sexes ;
- l'organisation de quatre rencontres d'information sur la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des sexes ;
- l'organisation d'une conférence régionale de capitalisation et d'échanges sur le projet.

#### **▪ La société civile**

##### **Participation de la Francophonie aux forums internationaux**

L'OIF s'attache à assurer la présence des organisations non gouvernementales aux grands rendez-vous internationaux portant sur la thématique de l'égalité entre femmes et hommes. Un panel francophone et deux caucus seront ainsi organisés à l'occasion du 11<sup>e</sup> Forum international de l'AWID (Association pour les droits de la femme et le développement), qui se tiendra en novembre 2008, en Afrique du Sud, sur le thème du renforcement des mouvements de femmes et de la construction d'alliances avec d'autres mouvements sociaux. La participation francophone sera renforcée à ce forum qui réunit à chacune de ses sessions plus de 1 500 personnes.

##### **Mise en réseau de femmes solidaires**

L'OIF apporte son appui et son expertise au programme « Femmes du monde » coordonné par l'association Quartiers du Monde de mise en réseau d'associations de femmes. La stratégie visée est de s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire pour permettre à des femmes habitant des quartiers populaires de travailler sur leur « qualité de vie » (conquête des droits symboliques et politiques), mais également sur leurs conditions de vie de manière concrète (accès aux biens et services, aux crédits, à la propriété, etc). Huit pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe sont ciblés. L'OIF intervient à Bamako (Mali), Oujda (Maroc) et Pikine (Sénégal).

## **Maison des femmes**

Lieux de ressources documentaires, de conseil et de formations répondant aux besoins pratiques des femmes, mais aussi plateforme pour des actions de sensibilisation, une Maison des femmes a été mise en place depuis 2003 par l'OIF, au Sénégal, dans la région de Kolda en Casamance. Les résultats très positifs de fréquentation et d'intérêt des acteurs locaux amènent l'OIF à la seconde phase du projet, en partenariat avec des ONG françaises et sénégalaises. La première phase du projet avait assuré la formation de 32 femmes relais, formées principalement à des activités artisanales, qui démultipliaient les formations reçues dans leur village respectif. La deuxième étape du projet vise à dépasser la résolution des besoins pratiques, qui s'inscrivent directement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des femmes rurales, à la sensibilisation et à la formation aux intérêts stratégiques en matière d'égalité des genres. Cette mutation est favorisée par la prise de conscience des femmes relais elles-mêmes, qui ont rédigé un cahier de doléances en mars 2007.

Les principales activités de la seconde phase du projet sont :

- Des formations à la prise de décisions pour les 32 femmes-relais ;
- L'élaboration de modules de formation sur le thème de la violence basée sur le genre et l'organisation d'une journée-débat ouverte à la population sur ce thème ;
- L'élaboration de modules de sensibilisation à la pratique de la médiation sociale et aux droits communautaires et de la famille ;
- La décentralisation de la Maison des Femmes dans les 4 zones géographiques dont sont originaires les femmes-relais : Bagadadji (7 villages), Sali Kégnié (9 villages dont un en Guinée Bissau), Dabo (8 villages dont un en Gambie), et Diankacounda (8 villages).

## **▪ Les médias**

**Lutte contre les violences fondées sur le sexe en Haïti**, en partenariat avec Médecins du Monde. Il s'agit d'intégrer une perspective de genre dans un projet d'appui à la prise en charge des victimes de violence dans la zone urbaine de Port-au-Prince, comprenant trois volets : médical, psychologique et juridique. L'OIF a apporté son soutien à la formation de journalistes de plusieurs radios haïtiennes, privées et communautaires, en avril 2008. Une campagne radio d'envergure a été lancée pour sensibiliser les populations au problème de la violence fondée sur le genre et pour informer celles-ci des démarches à entreprendre en cas de violence, notamment en cas d'agressions sexuelles.

## **Atelier pour les médias d'Afrique francophone sur les violences faites aux femmes**

En 2007, l'OIF a soutenu le Comité inter-Africain (CI-AF) pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation des médias aux Pratiques traditionnelles néfastes (PTN) à Dakar. Les 45 participant-es, dont 25 journalistes de la presse écrite et des médias audiovisuels ainsi que les représentant-es des comités nationaux du CI-AF des pays impliqués en provenance de 14 pays francophones d'Afrique, ont mis en place, à l'issue de l'atelier, un réseau des journalistes francophones pour l'élimination des mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles néfastes.

## ▪ Les communicateurs traditionnels pour enrayer l'excision

L'engagement de la Francophonie dans la sensibilisation pour l'abandon des mutilations génitales féminines date des années 2000, conformément aux objectifs stratégiques en matière de développement et de santé définis par la Conférence des femmes de la Francophonie de Luxembourg. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a décidé d'y consacrer une part importante de son budget à la promotion des femmes.

Parmi les 28 pays où se pratique l'excision, 17 appartiennent à l'espace Francophone. L'OIF y organise régulièrement des campagnes radiophoniques de sensibilisation sur les pratiques traditionnelles néfastes, avec un accent particulier sur la lutte contre les mutilations génitales féminines. Elle travaille depuis 2003 avec les associations de communicateurs traditionnels.

Afin d'amplifier son action, l'OIF a rassemblé en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), plus de 80 communicateurs traditionnels en provenance de dix pays francophones d'Afrique de l'ouest, aux côtés de journalistes des radios rurales, de représentants des ministères chargés de la promotion des femmes et d'ONG. Il s'agissait de fédérer les efforts déployés au niveau des associations nationales de communicateurs traditionnels, notamment au Mali et en Guinée, et d'accroître la prise de conscience sur le rôle majeur que peuvent jouer les griot-e-s dans la lutte contre les violences faites aux femmes en général, et dans celle contre l'excision en particulier.

À l'issue de ce forum, un Réseau des communicateurs traditionnels d'Afrique de l'ouest (RECOTRADE) s'est constitué. Mamadou Chérif Diabaté (Mali) a été nommé président.

De nombreuses résistances sont encore à l'œuvre dans les communautés concernées. L'OIF poursuit son engagement avec le programme « **Les griots d'Afrique de l'ouest mobilisent contre l'excision** ». Quatre villes de quatre pays d'Afrique de l'ouest sont ciblées dans un premier temps : Bamako au Mali, Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, Kankan en Guinée et Tambacounda au Sénégal.

Considéré-e comme dépositaire de la mémoire des peuples et maître de la parole, le ou la communicateur-trice traditionnel-le de souche continue de bénéficier d'une légitimité populaire importante. Le projet prend appui sur les normes et pratiques culturelles : pour susciter le changement, les efforts en vue d'éliminer les mutilations génitales féminines doivent venir des tenants mêmes de la tradition. Il s'agit de déployer, au cœur de la tradition, un argumentaire visant à remettre en cause certaines de ces pratiques et mettre en valeur la fonction de relais d'opinion et de dépositaires de l'histoire et des traditions des griot-e-s.

Le projet entend renforcer la collaboration entre communicateurs traditionnels, radios communautaires et rurales et associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'excision. Les ministères de chacun des pays sont également impliqués afin d'établir synergie et complémentarité des actions pour tendre à l'abandon de la pratique de l'excision.

## Qu'est-ce que la Francophonie ?

---

Forte d'une population de 803,44 millions dont 200 millions de locuteurs de français, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 68 États et gouvernements qui la composent (55 membres et 13 observateurs) - soit le tiers des États membres des Nations unies.

**Son objectif : contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement.**

**Elle agit dans le respect de la diversité des cultures et au service de la paix, de la démocratie, de l'éducation et du développement durable en synergie avec les quatre opérateurs de la Francophonie.**

- Un budget annuel de 250 millions d'euros pour l'ensemble de la Francophonie incluant celui de l'OIF et des opérateurs (AUF, TV5, AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie) ;
- Une organisation internationale qui agit au niveau politique et mène des actions concrètes en matière de coopération ;
- Un Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), basé à Québec, qui a pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement ;
- Un Institut de la Francophonie numérique qui, en raison de sa capacité de mobilisation, a été nommé par le Secrétaire général des Nations unies au sein du Conseil stratégique de l'Alliance globale des TIC pour le développement ;
- Plus de 693 établissements universitaires d'enseignement supérieur et de recherche dans 81 pays font partie de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- 41 campus numériques en français sont installés dans des universités des pays du Sud ;
- Dans 46 pays, plus de 172 capitales ou métropoles francophones sont réunies au sein de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ;
- 215 centres de lecture ont été installés en milieu rural dans 17 pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Moyen Orient.

### 4 grandes missions

- **Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;**
- **Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;**
- **Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;**
- **Développer la coopération au service du développement durable.**

## 68 États et gouvernements

### 55 membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam.

### 13 observateurs

Arménie • Autriche • Croatie • Géorgie • Hongrie • Lituanie • Mozambique • Pologne • République tchèque • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Ukraine.

## Contacts

---

### ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

13, quai André-Citroën

75015 Paris (France)

Téléphone : (+33) 1 44 37 33 00 - Télécopieur : (+33) 1 45 79 14 98

### Direction de la Planification stratégique

Unité de l'égalité des genres pour le développement

Mme Fadia Nassif, responsable de projets

Téléphone : (+33) 1 44 37 71 88 - Télécopieur : (+33) 1 44 37 32 86

[fadia.nassif@francophonie.org](mailto:fadia.nassif@francophonie.org)

### Service de la communication de la Francophonie

Téléphone : (+33) 1 44 37 33 93 - Télécopieur : (+33) 1 44 37 32 73

[com@francophonie.org](mailto:com@francophonie.org)

## Adresses utiles

---

- **CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE**  
28, rue de Bourgogne, 75007 Paris  
Téléphone : (+33) 1 44 11 12 50  
[oif@francophonie.org](mailto:oif@francophonie.org)  
<http://www.francophonie.org>
  
- **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**  
13, quai André-Citroën  
75015 Paris (France)  
Téléphone : (+33) 1 44 37 33 00 - Télécopieur : (+33) 1 45 79 14 98
  
- **ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**  
235, boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
Téléphone : (+33)01 40 63 91 60 - Télécopie : (+33)01 42 34 42 18  
[info@apf-fr.org](mailto:info@apf-fr.org)  
[www.apf.francophonie.org](http://www.apf.francophonie.org)
  
- **Opérateurs directs des Sommets :**  
  
**AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE**  
Rectorat et services centraux  
4, place de la Sorbonne, 75005 Paris  
Téléphone : (+33) 1 44 41 18 18 - Télécopieur : (+33) 1 44 41 18 19  
[info@auf.org](mailto:info@auf.org)  
<http://www.universites.francophonie.org>  
  
**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES**  
9, rue des Halles, 75001 Paris  
Téléphone : (+33) 1 44 88 22 88 - Télécopieur : (+33) 1 40 39 06 62  
[sp@aimf.asso.fr](mailto:sp@aimf.asso.fr)  
<http://www.maires.francophonie.org>  
  
**TV5MONDE**  
131 avenue de Wagram, 75017 Paris (France)  
Téléphone : (+33) 1 44 18 55 55 - Télécopieur : (+33) 1 44 18 55 10  
[www.tv5.org](http://www.tv5.org)  
  
**UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE**  
1, place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 Alexandrie Égypte  
Téléphone : (+20) 3 484 35 04 – Télécopieur : (+20) 3 484 34 79  
[rectorat@usenghor.francophonie.org](mailto:rectorat@usenghor.francophonie.org)  
<http://www.usenghor-francophonie.org>